

Par « CONGRESS Rive Droite », on entend la société en charge de l'organisation et de la production du Congrès du Sommeil®,
Par « Inscription individuelle », on entend l'inscription d'une personne physique ou morale,
Par « Inscription », on entend inscription au congrès et/ou aux ateliers.

Par « Client », on entend la personne morale ou physique effectuant une demande d'inscription.

Par « Participant », on entend la personne dont l'inscription est confirmée (Ex. congressiste, exposant etc...).

Par « Prestations », on entend les prestations dont est en charge CONGRESS Rive Droite dans le cadre de l'organisation du Congrès du Sommeil®. Les prestations étant détaillées sur le Site.

Par « Site », on entend le site web dédié au Congrès du Sommeil®.

Par « Événement », on entend la manifestation au titre de laquelle l'inscription est faite (le Congrès du Sommeil®...), propriété du donneur d'ordre de CONGRESS Rive Droite.

Par « Conditions Particulières », également les « CP », on entend l'ensemble des dispositions non prévues aux conditions générales et expressément mentionnées sur les différentes pages Web du Site. En cas de contradiction, les CP prédominent sur les Conditions Générales. Les CP et Conditions Générales constituent l'intégralité des accords entre le Client et CONGRESS Rive Droite.

I - GÉNÉRALITÉS :

1-1 Le Congrès du Sommeil® est un lieu d'échanges et de rencontre uniquement réservé aux professionnels travaillant dans le domaine du Sommeil (professionnels de la santé, chercheurs, décideurs publics, associations de patients, prestataires de soins à domicile, industriels et fournisseurs de matériel, etc.).

1-2 Caractère hybride : 2 congrès en 1. Le Congrès du Sommeil® se déroule à la fois en présentiel et en virtuel. Les droits d'inscription comprennent la participation en présentiel et/ou en virtuel. Aucune inscription spécifique n'existe de manière indépendante pour une des deux manières de participer (présentiel et virtuel).

1-2 bis Se dérouleront uniquement en présentiel :

- Les ateliers du mercredi après-midi (inscription obligatoire et payante),
- Les ateliers satellites des partenaires (nombre limité de participants).

1-3 Contexte sanitaire : Les mesures sanitaires et règles de distanciations sociales en vigueur en novembre 2022 devront être strictement appliquées.

1-4 Important : L'inscription ne donne droit à aucune action promotionnelle, commerciale ou non commerciale au sein du congrès (vente, démonstration, distribution de documents, etc.). Toute personne ne respectant pas cette condition se verra refuser l'accès au congrès de manière définitive et cela sans aucune indemnité de remboursement.

1-5 Ouverture des inscriptions, ateliers et réservations hôtelières individuelles :

- mi-mai 2022
- changement de tarif le 30 septembre à minuit,
- à partir du vendredi 30 septembre 2022 (minuit) : paiement uniquement par carte bancaire.

1-6 Fermeture des inscriptions, ateliers et réservations hôtelières individuelles :

- à partir du vendredi 18 novembre 2022 (minuit) : les inscriptions en ligne seront fermées,
- toute nouvelle inscription se fera sur place au tarif en vigueur.

II - LES INSCRIPTIONS

2-1 Inscriptions

- Inscriptions (inscriptions au congrès et/ou aux ateliers) :
 - Le participant doit renseigner une adresse de messagerie valide et personnelle, acceptant les messages automatiques.
 - « CONGRESS Rive Droite » peut à tout moment demander aux participants de justifier de leurs catégories d'inscriptions (Médecin, étudiant, chercheur...). Tout participant ayant triché pourra se voir exclure du congrès sans remboursement des droits d'inscription déjà versés si la mauvaise foi est avérée.
 - les frais peuvent être réglés par carte bancaire, virement ou Bon de commande. Un mail de confirmation reprenant tous les éléments de votre inscription vous sera adressé,
 - pour tout règlement par carte bancaire, le paiement est entièrement sécurisé grâce au système 3D Secure et le montant de la facture est directement prélevé sur votre carte.
 - pour tout paiement par virement bancaire vous disposez d'un délai de 15 jours calendaires après votre inscription pour nous faire parvenir votre règlement. En cas de non réception de votre paiement dans les délais fixés, votre inscription serait automatiquement annulée.
 - vous trouverez tous les documents de votre inscription (facture(s), code-barres pour retrait des badges, attestation de présence, résumés, etc.) dans votre accès congressiste sur notre site internet,
 - Inscription sous convention de formation :
 - vous devez inscrire votre ou vos congressiste(s) soit en inscription individuelle, soit en inscription groupe,
 - vous devez télécharger la convention de formation à la validation de votre inscription en ligne ou directement sur votre accès congressiste via les identifiants transmis par email. Vous devez nous la renvoyer impérativement dans les 2 semaines suivant l'inscription (sous peine d'annulation),
 - dès réception de ces documents dûment signés, nous vous ferons parvenir une confirmation d'inscription définitive,
 - aucune inscription sous convention de formation ne sera possible après le 30/09/2022.
 - attention : seuls les droits d'inscription au Congrès et/ou l'inscription aux ateliers du mercredi après-midi apparaissent sur les conventions de formation.

2-2 Conditions d'annulation des droits d'inscriptions et/ou ateliers :

- Toute annulation par le Client de son Inscription (inscription au congrès et/ou aux ateliers) doit être communiquée par écrit au secrétariat du Congrès du Sommeil® par courrier ou par e-mail.
- À défaut de dispositions spécifiques dans les conditions particulières concernant les conditions d'annulation, les conditions suivantes sont applicables :
 - En cas d'annulation signifiée par écrit à « CONGRESS Rive Droite » :
 - avant le 1er octobre 2022 : remboursement des montants versés pour l'inscription (inscriptions au congrès et/ou aux ateliers) déduction faite de 100 € de frais administratifs. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais administratifs resteraient dus.
 - après le 1er octobre 2022 : aucun remboursement ne sera effectué. En cas de non-règlement des sommes dues au

Le Congrès du Sommeil®

Congress Rive Droite - BP 80029 - 59019 Lille Cedex - France

Tél. 33 (0)3 20 91 54 60 • Email. contact@lecongresdusommeil.com

Certificat immatriculation Atout France : IM033110023 (Garantie financière : Atradius, Assurance RCP : AXA)

SARL au capital de 7 622,45 € • RCS Lille Métropole 387 463 516 • N° de TVA Intra Communautaire : FR 81 387 463 516

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 59 10094 59 auprès du préfet de région Hauts-de-France

moment de l'annulation, la totalité de ces montants resterait due.

- Toute demande de changement de nom après le 31 octobre 2022 sera considérée comme une annulation et une nouvelle inscription sera effectuée.
- Pour les inscriptions groupes, à partir du 15 octobre 2022, les droits versés ne seront pas remboursables même en cas de diminution ou de non utilisation des inscriptions. En cas de non-règlement des sommes dues au moment de l'annulation, la totalité de ces montants resterait due.
- Les remboursements éventuels sont effectués après Le Congrès du Sommeil®. Toute demande de remboursement doit être faite au plus tard 4 semaines après le premier jour du Congrès du Sommeil®. Aucune demande de remboursement ne sera traitée une fois ce délai expiré.

2-3 Interruption et/ou annulation de l'Événement et/ou transformation du Congrès du Sommeil Lille 2022

- CONGRESS Rive Droite, et son client la SFRMS, ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'interruption ou annulation ou transformation du Congrès du Sommeil®, pour quel motif que ce soit, notamment par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, économiques ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de leur volonté (force majeure).
 - En cas de maintien et/ou modification de ces mesures sanitaires et administratives, l'Organisateur pourra être amené, soit à limiter le nombre de personnes présentes en présentiel, soit à annuler la partie présentielle de la manifestation (la manifestation se déroulant uniquement en virtuel), soit à annuler la manifestation. Si les mesures sanitaires et administratives obligent l'Organisateur à limiter le nombre de personnes autorisées en présentiel, l'Organisateur déterminera seul les catégories de participants ainsi que la hiérarchie de ces catégories autorisées à participer en présentiel à la manifestation. La responsabilité de l'organisateur, et de son client la SFRMS, ne pourra en aucun cas être engagée du fait d'une annulation et/ou modification et/ou limitation des participants en présentiel et/ou transformation en virtuel de la manifestation et/ou de la méthodologie utilisée pour limiter l'accès en présentiel à la manifestation.
 - Si la partie présentielle du Congrès du Sommeil® Lille 2022 doit être annulée les inscriptions restent valables pour la partie virtuelle :
 - les ateliers seront remboursés sans frais,
 - les droits d'inscription seront revus à la baisse et la différence sera remboursée sans frais.
 - les nouveaux montants de ces droits seront définis unilatéralement par les Organisateurs,
 - aucune demande de remboursement ne sera acceptée.
- CONGRESS Rive Droite, et son client la SFRMS, ne peuvent être tenus pour responsable en cas d'interruption ou annulation du Congrès du Sommeil® en présentiel selon les conditions définies infra et supra.

2-4 Force majeure

- En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue du Congrès du Sommeil® et ce pour des raisons de force majeure, CONGRESS Rive Droite pourra changer de lieu, se transformer en congrès uniquement virtuel ou en différer la date. Dans ces conditions, l'inscription restera valable pour le Congrès du Sommeil® modifié sans possibilité de réclamation pour le Client ou le Participant.
- En cas de Force Majeure obligeant l'organisateur à annuler le Congrès du Sommeil® et faute de report possible de celui-ci ou sans possibilité de le transformer en congrès uniquement virtuel, CONGRESS Rive Droite, et son client la SFRMS, ne

seront débiteurs d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du Participant.

- Sont notamment considérés comme des cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'une des parties et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement les obligations qui lui sont imparties au regard des présentes, notamment sans que cette liste soit limitative : Grèves, locks-outs, ou tout autre conflit social chez un tiers à l'une des parties affectant la réalisation des prestations nécessaires à la bonne organisation de la manifestation. Barricades, guerre, éruption volcanique, incendie, explosion, tempête, intempéries, séisme, fermeture des frontières, changement soudain des conditions requises pour entrer dans un pays, acte de gouvernement ou prohibitions quelconques édictées par les autorités gouvernementales du pays de départ et/ou du pays d'accueil, risques atomiques et nucléaires, Actes de malveillance de type bactériologique, virale ou chimique, Refus des autorités publiques de délivrer les autorisations nécessaires à la tenue de la Manifestation, attentats, actes de terrorisme, de sabotage, ou conséquences de l'application du plan Vigipirate en France, ou de tout plan comparable mis en place dans tout autre pays, ou conséquences de toutes mesures prises par les autorités compétentes, à titre préventif, pour éviter de tels événements, ainsi que de tout retrait d'autorisation administrative lié à ces mêmes causes, Indisponibilité des locaux à l'intérieur desquels la manifestation doit avoir lieu, interdiction d'accès ou évacuation du lieu de la manifestation, impossibilité totale d'accès aux lieux de la manifestation, Toute avarie majeure technique ou électrique ou d'autre nature affectant le bon déroulement de la manifestation, Cas d'épizootie /SARS, Grippe aviaire, Grippe H1N1, Coronavirus, Covid-19 (...) ou retrait d'autorisation / interdiction administrative sanitaire, épidémie, pandémie et toute décision défavorable d'une quelconque autorité de santé quant à la tenue de la manifestation.

III - LES RESERVATION HÔTELIÈRES INDIVIDUELLES

3-1 Réservation hôtelière – inscription individuelle :

- les frais peuvent être réglés par carte bancaire, virement ou Bon de commande,
- le tarif des chambres comprend l'hébergement, le petit-déjeuner et la taxe de séjour,
- un mail de confirmation reprenant tous les éléments de votre réservation vous sera adressé,
- la facture est à télécharger dans votre accès congressiste sur notre site internet,
- le règlement devra être effectué à réception de la facture sous peine d'annulation de la réservation.

3-2 Modalités de paiement des réservations hôtelières :

- les frais peuvent être réglés en ligne par carte bancaire. Le paiement est entièrement sécurisé grâce au système 3D Secure,
- le montant total de la facture est directement prélevé sur votre carte.

3-3 Conditions d'annulation des réservations hôtelières :

- En cas d'annulation signifiée par écrit à « CONGRESS Rive Droite » :
 - avant le 1er octobre 2022 : retenue de 100 €,
 - après le 1er octobre 2022 : les droits versés ne seront pas remboursables.

Le Congrès du Sommeil®

Congress Rive Droite – BP 80029 • 59019 Lille Cedex - France

Tél. 33 (0)3 20 91 54 60 • Email. contact@lecongresdusommeil.com

Certificat immatriculation Atout France : IM033110023 (Garantie financière : Atradius, Assurance RCP : AXA)

SARL au capital de 7 622,45 € • RCS Lille Métropole 387 463 516 • N° de TVA Intra Communautaire : FR 81 387 463 516

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 32 59 10094 59 auprès du préfet de région Hauts-de-France

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

3-4 Conditions d'annulation des réservations hôtelières en cas de force majeure (cf. définition « force majeure » infra)

• En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue du Congrès du Sommeil® et ce pour des raisons de force majeure, les règles de remboursement sont les suivantes :

- Force majeure annoncée au moins un jour avant le début du séjour du participant : remboursement de l'hébergement avec retenue des frais de dossier,

- Force majeure annoncée la veille ou pendant le séjour du participant, aucun remboursement de l'hébergement ne sera effectué.

• En cas de Force Majeure obligeant l'organisateur à annuler le Congrès du Sommeil®, CONGRESS Rive Droite, et son client la SFRMS, ne seront débiteurs d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du Participant.

• Cette résiliation prendra alors effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat

3-4 bis Force majeure

Sont notamment considérés comme des cas de Force Majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'une des parties et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement les obligations qui lui sont imparties au regard des présentes, notamment sans que cette liste soit limitative :

Grèves, locks-outs, ou tout autre conflit social chez un tiers à l'une des Parties affectant la réalisation des prestations nécessaires à la bonne organisation de la Manifestation. Barricades, guerre, éruption volcanique, incendie, explosion, tempête, intempéries, séisme, fermeture des frontières, changement soudain des conditions requises pour entrer dans un pays, acte de gouvernement ou prohibitions quelconques édictées par les autorités gouvernementales du pays de départ et/ou du pays d'accueil, risques atomiques et nucléaires, Actes de malveillance de type bactériologique, virale ou chimique, Refus des autorités publiques de délivrer les autorisations nécessaires à la tenue de la Manifestation, attentats, actes de terrorisme, de sabotage, ou conséquences de l'application du plan Vigipirate en France, ou de tout plan comparable mis en place dans tout autre pays, ou conséquences de toutes mesures prises par les autorités compétentes, à titre préventif, pour éviter de tels événements, ainsi que de tout retrait d'autorisation administrative lié à ces mêmes causes, Indisponibilité des locaux à l'intérieur desquels la manifestation doit avoir lieu, interdiction d'accès ou évacuation du lieu de la manifestation, impossibilité totale d'accès aux lieux de la manifestation, Toute avarie majeure technique ou électrique ou d'autre nature affectant le bon déroulement de la manifestation, Cas d'épizootie / SARS, Grippe aviaire, Grippe H1N1, Coronavirus, Covid-19 (...) ou retrait d'autorisation / interdiction administrative sanitaire, épidémie, pandémie et toute décision défavorable d'une quelconque autorité de santé quant à la tenue de la manifestation

3-5 Annulation de l'Événement

CONGRESS Rive Droite, et son client la SFRMS, ne peuvent être tenus pour responsable en cas d'annulation du Congrès du Sommeil®, pour quelque motif que ce soit, notamment par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, économiques ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de leur volonté (force majeure).

3-6 Spécificité Congrès du Sommeil® 2022.

En cas de mise en place de mesures sanitaires et administratives

obligeant l'organisateur à annuler la manifestation, OU en cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur car les futures règles sanitaires empêchent l'organisation du Congrès du Sommeil dans les locaux prévus, et ce en dehors de toute contrainte réglementaire, la responsabilité de l'organisateur, et de son client la SFRMS, ne pourra être engagée du fait de cette annulation.

Pour le ou les acompte(s) déjà versés par le participant la règle est la suivante : remboursement de l'hébergement avec retenue des frais de dossier.

IV - LA PARTIE VIRTUELLE DU CONGRÈS DU SOMMEIL®

• L'organisateur se réserve le droit d'interdire la connexion au congrès virtuel à toute personne dont la présence ou le comportement seraient préjudiciables à la tranquillité ou à l'image de la manifestation.

• Le participant doit renseigner une adresse de messagerie valide, personnelle et acceptant les messages automatiques.

• Un lien d'accès à la plateforme virtuelle sera transmis par email aux participants quelques jours avant le début du congrès.

Lors de la première connexion du participant, il lui sera demandé de se créer un mot de passe. Ce mot de passe est personnel, inaccessibles.

• Le lien d'accès non utilisé n'est ni repris, ni remboursé, ni échangé. La distribution, la reproduction, ou la vente par un participant, en vue d'en tirer un profit ou non, de lien d'accès émis par l'organisateur, est interdite et passible de poursuite judiciaire (ce participant sera immédiatement exclu de la manifestation sans aucun remboursement des frais engagés). Toute personne qui prêtera son code d'accès afin de faire rentrer une autre personne sera immédiatement expulsée du congrès et devra acheter un nouveau code d'accès.

• L'organisateur, et son client la SFRMS, ne pourront être tenus responsables d'un trop faible nombre de congressistes inscrits ou d'un quelconque manque d'intérêt pour l'ensemble de la manifestation. Aucun remboursement ne sera effectué pour ce ou ces motifs.

• L'organisateur, et son client la SFRMS, ne pourront être tenus responsables d'une mauvaise connexion internet pour se connecter au congrès virtuel. Chaque participant doit vérifier la qualité de sa connexion internet. Aucun remboursement ne sera effectué si le participant ne bénéficie pas d'une bonne connexion internet.

• L'organisateur, et son client la SFRMS, ne pourront être tenus responsables de l'utilisation d'un logiciel obsolète ou non adapté au bon fonctionnement du site virtuel. Chaque participant doit vérifier l'adéquation de son navigateur à un bon fonctionnement du site virtuel permettant ainsi l'utilisation des fonctionnalités essentielles de celui-ci.

Le participant devra, soit mettre à jour son navigateur, soit télécharger un navigateur récent comme de Firefox ou Google-chrome. Aucun remboursement ne sera effectué si le participant n'utilise pas un navigateur adapté au bon fonctionnement du site virtuel.

V - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

• Toutes les interventions des intervenants à l'occasion du Congrès du Sommeil®, les documents diffusés ou remis lors de l'événement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du

Code de la Propriété Intellectuelle « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.

- Toute diffusion ou la projection par quel que moyen que ce soit à titre commercial ou non du Congrès du Sommeil® Virtuel sont interdites sauf autorisation écrite de CONGRESS Rive Droite.

- La diffusion ou la projection par quel que moyen que ce soit à titre commercial ou non du Congrès du Sommeil® Virtuel à des personnes non inscrites à cette manifestation sont formellement interdites sans l'autorisation de « CONGRESS Rive Droite ».

Toutes sociétés ou structures organisant la diffusion ou la projection par quel que moyen que ce soit à titre commercial ou non du Congrès du Sommeil® Virtuel et/ou à des personnes non inscrites à cette manifestation et ce sans l'autorisation de CONGRESS Rive Droite ne correspondraient plus à la « Charte de Bonne Conduite et de Moralité » demandée aux participants et partenaires. Ces sociétés ou structures pourraient ainsi se voir interdire l'accès au Congrès du Sommeil® pour une durée maximale de 3 ans.

VI - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

La Société Française de Recherche et Médecine du Sommeil et La Société de Pneumologie de Langue Française (Groupe Sommeil) ainsi que CONGRESS Rive Droite ne peuvent pas être tenus pour responsables de l'interruption ou de l'annulation du congrès survenant par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, économique ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de leur volonté (force majeure). En cas d'annulation, les conditions d'annulation du congrès s'appliqueront. L'inscription au congrès implique l'acceptation pleine et entière de ses conditions d'annulation. Il est recommandé aux participants d'obtenir la couverture assurance adéquate pour leur voyage (santé, accident, rapatriement, annulation) avant de partir. La Société Française de Recherche et Médecine du Sommeil et La Société de Pneumologie de Langue Française (Groupe Sommeil) ainsi que CONGRESS Rive Droite en tant qu'organisateur ne portent aucune responsabilité en cas d'accident dû ou provoqué par ou pour les participants et personnes accompagnantes pendant ou à la suite du congrès ni pendant aucun des événements organisés autour du congrès.

VII - CONFIDENTIALITE

Les organisateurs défendent la protection de la vie privée de tous les participants à la manifestation (congressistes et partenaires) et ne divulguerons jamais intentionnellement à un tiers des informations les concernant sans avoir reçu une autorisation préalable. La présente déclaration expose la politique de confidentialité en vigueur sur le site Internet www.lecongresdusommeil.com

En cas d'interrogation au sujet de la présente déclaration, une demande peut être faite à : contact@lecongresdusommeil.com

7-1 Informations recueillies et contrôlées dans leur utilisation :

Les organisateurs mettent tout en œuvre pour donner aux congressistes et partenaires une raison incontestable de visiter notre site.

7-2 Partage des informations :

« CONGRESS Rive Droite » ne vend, loue, partage, échange ou ne cède aucun des renseignements personnels figurant sur ses fichiers d'adresses électroniques

7-3 Informations relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés :

Ces informations ne sont utilisées que dans le cadre de la participation au congrès. Ce site a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le N° 1516609. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 ("informatique et libertés") modifiée en août 2004, tout participant dispose d'un droit d'accès aux informations qui le concernent. Pour modifier ou supprimer ces données, la demande peut être faite directement auprès de « CONGRESS Rive Droite.»

7-4 Lecteur de badge.

Les partenaires utilisant des lecteurs de badges, le font sous leur entière responsabilité. Néanmoins, ils doivent demander l'accord préalable au participant avant de scanner son badge. Toute constatation de manquement à ce principe doit être signalé à l'organisateur.

7-5 Protection de la vie privée

Toute personne peut refuser que ses coordonnées soient transmises même si elle a par erreur acceptée d'être scannée. Elle devra alors signaler son souhait par mail à : contact@lecongresdusommeil.com en précisant ses nom et prénom, en indiquant dans l'objet du mail : « Protection de la vie privée »

En cochant la case « acceptation des CGV » lors d'une inscription individuelle ou groupe en ligne, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et accepte les termes du contrat.